



Légende :

- Périmètre du Secteur Sauvegardé.
- Secteur.
- Monuments historiques (MH - ISMH)
 - Immeubles, partie d'immeubles, façades ou fragments, toitures, jardins, etc... protégés par la législation sur les monuments historiques.
 - C: couc, ca: caves, ch: cheminée, ct: vestiges cloître, cur: cuisine, d: décor, es: escalier, fa: fontaine, fr: ferronnerie, fr: niche, p: porche, pu: puits, pv: passage voûté, s: salle, f: fontaine, fer: terrasse, fo: four, vo: vestige antique.
 - Zone détaillée sur plan PSMV-Sol et héraldique MH.
- Constructions existantes
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'aménagement, la modification ou l'altération sont interdits.
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'altération, l'aménagement sont interdits, ou la modification à des fins d'amélioration est autorisée.
 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être maintenu, modifié ou remplacé.
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'aménagement public ou privé.
- Écrêtement.
- Surélévation.
- Modification.
- Règles particulières émises en vue de la mise en valeur de l'architecture et du cadre bâti.
- Composément : restitution d'un composément.
- Débard de toit : restitution d'un débard de toit à chevrons.
- Matériaux : suppression de matériaux parasites, dénudant la typologie de l'édifice.
- Constructions non protégées établies sur le domaine public pouvant être maintenues, modifiées ou remplacées.
- Constructions neuves
 - Emprise de construction imposée.
 - Superposition des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.
 - Alignements nouveaux imposés.
- Fond de plan
 - Adresse
 - Parcelle et numéro.
 - Habitatage linéaire divers
 - Emprise de voie - RN13
 - Numéro d'adresse.
 - Surface hydrographique.
 - Numéro d'lot.
 - Altimétrie (NGF)
 - Nom de voie.
- Espaces libres
 - Vues et perspectives sur monument à préserver.
 - Vues et perspectives sur front bâti à préserver.
 - Vues et perspectives sur façade à préserver.
 - Vues et perspectives paysagères à préserver.
- Espaces libres à dominante minérale
 - Espace libre existant à dominante minérale à conserver.
 - Cour.
 - Espace libre existant à dominante minérale avec colonades à conserver.
 - Espace libre à dominante minérale à aménager ou à créer.
- Espaces libres à dominante végétale
 - Espace libre existant à dominante végétale à conserver.
 - Espace libre à dominante végétale à créer.
 - Jardin.
 - Superposition des dispositions : Démolition et espace libre à dominante végétale à créer.
 - Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à conserver et restaurer.
 - Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à créer.
- Patrimoine de l'eau
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur.
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur (fontaine).
 - Patrimoine de l'eau à créer et/ou remettre en valeur.
- Passages
 - Passage existant à conserver.
 - Passage à créer.
 - Passage à créer (voie verte).
 - Début et fin de traitement piéton.
 - Voie à modifier.